

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

05/11/2018

Dossier complet le :

23/11/2018

N° d'enregistrement :

2018-ARA-KKP-01608

1. Intitulé du projet

Extension d'un bâtiment industriel - Usine de fabrication d'aliments secs pour animaux de compagnie

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAGA Nutrition

Nom, prénom et qualité de la personne

Jérôme de SOLLIERS - Gérant

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

4 4 4 6 1 5 3 5 5 0 0 0 1 3

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1 - Installation classée pour la protection de l'environnement	ICPE - Rubrique 2220 : Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine végétale, par cuisson - 2 Autres installations a) la quantité de produit entrant étant supérieure à 10 tonnes / jour
b) autres installations pour la protection de l'environnement soumises à Enregistrement	
	ICPE - Rubrique 2221 : Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale, par cuisson - 1 la quantité de produit entrant étant supérieure à 4 tonnes / jour

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le nouveau bâtiment, d'une surface de 1512 m² sera construit sur le terrain actuellement occupé par l'entreprise.

Le bâtiment actuel sera converti en bâtiment de stockage.

Les eaux usées industrielles (lavage de sol et de pièces mécaniques) et les eaux vannes seront rejetées dans le réseau collectif vers la station d'épuration communale.

L'entreprise est actuellement autorisée pour une capacité de production de 50 tonnes par jour :

- 26 tonnes par jour relevant de la rubrique 2220,
- 24 tonnes par jour relevant de la rubrique 2221

L'extension portera la capacité de production totale à 72 tonnes par jour :

- 40 tonnes par jour relevant de la rubrique 2220,
- 32 tonnes par jour relevant de la rubrique 2221

4.2 Objectifs du projet

L'entreprise souhaite disposer d'un outil industriel lui permettant de pouvoir fabriquer des produits haut de gamme Premium et Super premium pour chien et chat.

L'atteinte de cet objectif entraîne le remplacement de plusieurs matériels dont trois essentiels (sécheur, enrobeur et refroidisseur), ce qui a pour effet de :

- moderniser l'outil de production,
- réduire la pénibilité pour les opérateurs,
- réduire la consommation énergétique,
- réduire la production de déchets en recyclant les résidus de fabrication dans le procédé,
- améliorer la qualité des produits fabriqués,
- simplifier les opérations de nettoyage et de maintenance,
- augmenter la capacité de production de 50 à 72 tonnes par jour.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase de travaux comportera les phases suivantes :

- Construction d'un bâtiment

Cette étape est prise en charge par un constructeur (Hexagone Bâtitteur) en temps que Maître d'œuvre.

Les études techniques (étude géotechnique, études thermiques, contrôles techniques de construction, coordinateur SPS...) ont été réalisées.

Le lot VRD procède aux tris des terres à évacuer (tri terre, béton...). Le béton est amené en toupie sur le site.

Le flux de véhicule fluctue en fonction des étapes de construction (entre 0 et 15 camions/jour).

- Installation et test des nouveaux matériels dans le nouveau bâtiment

Le nouveau matériel acquis sera installé puis testé sans impact sur la production quotidienne.

- Déménagement du matériel industriel conservé

A l'été 2019, la production sera arrêtée afin de déménager le matériel conservé dans le nouveau bâtiment.

Le redémarrage de la production est prévu sur fin août 2019.

L'ancien matériel sera soit revendu, soit recyclé en filière.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les matières premières (PAT, graisse animale, Céréales) sont reçues en vrac et stockées dans des silos extérieurs. Les autres matières premières sont stockées sous forme de bigbag, de sac et d'IBC à l'intérieur du bâtiment.

Les différentes formules d'aliments sont gérées par une supervision informatique qui se chargera de doser, broyer et mélanger les matières premières.

Les formules ainsi constituées sont stockées dans des trémies d'attente avant extrusion.

L'étape de cuisson commence avec le préconditionneur qui se charge de préparer le mélange avec de la vapeur sèche et de l'eau (l'essentiel de la consommation du process). Le mélange est ensuite cuit grâce à l'extrudeur. L'aliment est formé lors de cette étape.

Les croquettes sont ensuite amenées dans le sécheur afin de réduire leur taux d'humidité.

Puis elles passent dans l'enrobeur qui permet d'injecter le taux de matière grasse visé dans la formule, ainsi que l'arôme (appétent).

Les croquettes passent ensuite dans le refroidisseur à air afin les ramener à température ambiante.

Elles sont ensuite convoyées dans l'un des systèmes de conditionnement pour être mises en sac. Les sacs sont palettisés, puis amenés dans la zone de stockage des produits finis, implanté dans le bâtiment existant.

N.B. : le process est le même qu'aujourd'hui, mais utilisera des machines récentes, plus performantes et moins énergivores. Voir en annexe le document « Description du process SAGA NUTRITION ».

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'installation existante bénéficie d'un arrêté préfectoral d'autorisation en date du 27 décembre 2006 au titre des rubriques 2220-1 (26 tonnes par jour) et 2221-1 (24 tonnes par jour).

Par modification de la nomenclature des ICPE, le site relève maintenant du régime de l'Enregistrement.

Le projet a fait l'objet d'une demande de permis de construire ; celui-ci a été accordé par la mairie le 03/07/2018.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur, largeur, hauteur	62 m x 27 m x hauteur maximale 16 m
Superficie du projet	1 512 m ²
Superficie du bâtiment existant	700 m ²
Superficie du terrain	7 170 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ZA de Lagat
Rue Achille Laroye
63120 COURPIERE

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 5 ° 4 5 ' 5 7 " 85 Lat. 0 3 ° 3 2 ' 3 5 " 43

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le dossier de demande d'autorisation déposé en 2005 comprend une étude d'impact.

Une évaluation des incidences du projet sur le site Natura 2000 a été réalisée en 2018.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel Régional Livradois-Forez
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en dehors de la zone inondable d'aléa faible définie par le PPRI de Courpière, approuvé le 7 décembre 2010. Le projet n'est pas soumis au PPRI.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR8301091 - Dore et affluents Distance par rapport au bâtiment existant : 100 m ; espace occupé par un stade Distance par rapport au nouveau bâtiment : 140 m ; espace occupé par une déchetterie et une friche L'évaluation des incidences (annexe) n'a pas révélé d'effet significatif dommageable
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Réseau communal de distribution d'eau potable. L'essentiel de l'eau consommée entre dans la fabrication. La consommation actuelle est en moyenne de 6,3 m ³ /j (2 000 m ³ /an) ; La consommation future est estimée en moyenne à 10,3 m ³ /j (3 400 m ³ /an)
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité existe sur le site depuis 1999. Elle est implantée dans une zone artisanale ; le site est bordé par une déchetterie, un stade, une route de desserte de la zone et des bâtiments industriels.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les effluents aqueux (eaux de lavage des sols et de machines) sont rejetés dans le réseau communal après passage dans un décanteur/déshuileur ; ils sont traités dans la station d'épuration communale. Ils ne contiennent pas de produits dangereux pour l'environnement. Le volume annuel rejeté est d'environ 50 m ³ par an.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Livraisons et expéditions : 4 camions par jour Une vingtaine de camionnettes ou voitures particulières par jour Véhicules du personnel (13 personnes)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le fonctionnement des machines, la chaufferie, les ventilateurs et les livraisons sont les sources de bruit recensées. Les activités seront transférées dans le nouveau bâtiment, de conception moderne, qui présentera un degré d'isolation phonique amélioré par rapport à l'existant. Des mesures de bruit seront réalisées avant et après mise en service du nouveau bâtiment.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Odeurs de cuisson des aliments.</p> <p>Les effluents odorants liés à l'extrusion seront captés à la source vers le sécheur et contribue à l'opération ; l'air de séchage sera rejeté par une cheminée débouchant en toiture de la partie la plus haute du nouveau bâtiment, à une hauteur supérieure à 16 m.</p> <p>Le nouveau rejet sera moins concentré qu'actuellement, et se fera dans des conditions favorables à la dispersion dans l'atmosphère.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Air de séchage des croquettes.</p> <p>Traitement par cyclones et filtres avant rejet en toiture, en partie haute du bâtiment le plus haut (hauteur supérieure à 16 m)</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de lavage de sols (lavage réalisé par une autolaveuse après balayage des sols) et les eaux de lavage de pièces mécaniques en contact avec les aliments seront rejetées dans le réseau collectif communal et traités par la station d'épuration communale.</p> <p>Le volume annuel rejeté représente environ 50 mètres cubes.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Déchets non dangereux : déchets comestibles, emballages (tri sélectif)</p> <p>Le nouveau procédé permettra de recycler dans le procédé la majeure partie des déchets produits lors des phases de démarrage (gâche).</p> <p>La quantité de déchets représente actuellement 60 à 70 tonnes par an ; elle sera comprise entre 5 et 10 tonnes après mise en service de la nouvelle installation.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Cf Note relative à la réduction des nuisances en annexe.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
2018.10.31 - Description du process SAGA NUTRITION (4.3.2) 2018.10.31 - Note réduction nuisances (6.4) SAGA NUTRITION - PC - dossier A3 du 03-05-2018 (8.1 - Annexe 2 à 5) 2018.10.30 - Natura 2000 - Plan de situation (8.1 - Annexe 6) 2018.10.30 - Natura 2000 - Plan du projet (8.1 - Annexe 6)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Courpière

le, 23/11/2018

Signature

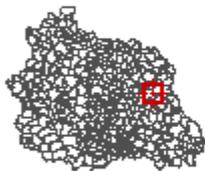
 **SAGA**
NUTRITION
ZA de Lagat - 63120 COURPIERE
Tél. 04 73 53 25 00 - Fax 04 73 53 25 01
SARL au capital social de 84.000 Euros
SIRET 444 615 355 00013
N° TVA Intracommunautaire : FR 47 444 615 355



RESEAU NATURA 2000 DANS LE PUY DE DOME

PLAN DE SITUATION

Situation



Localiser

N 2000 - Habitat:

N 2000 - Oiseaux:

Localisation parcellaire

AUVERGNE

PUY-DE-DOME

COURPIERE

XC

Choisissez une parcelle

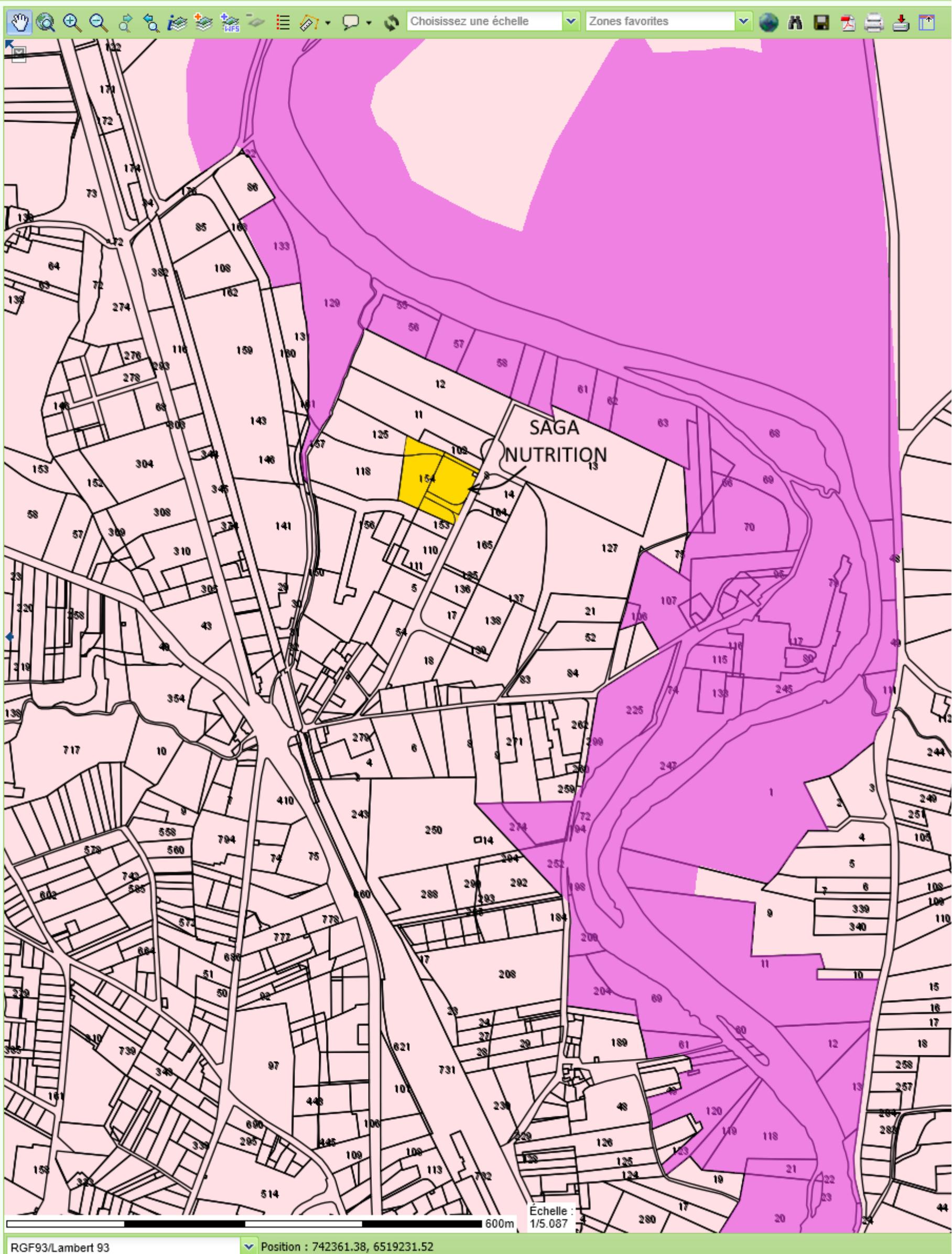
Légende

Contenu de la carte

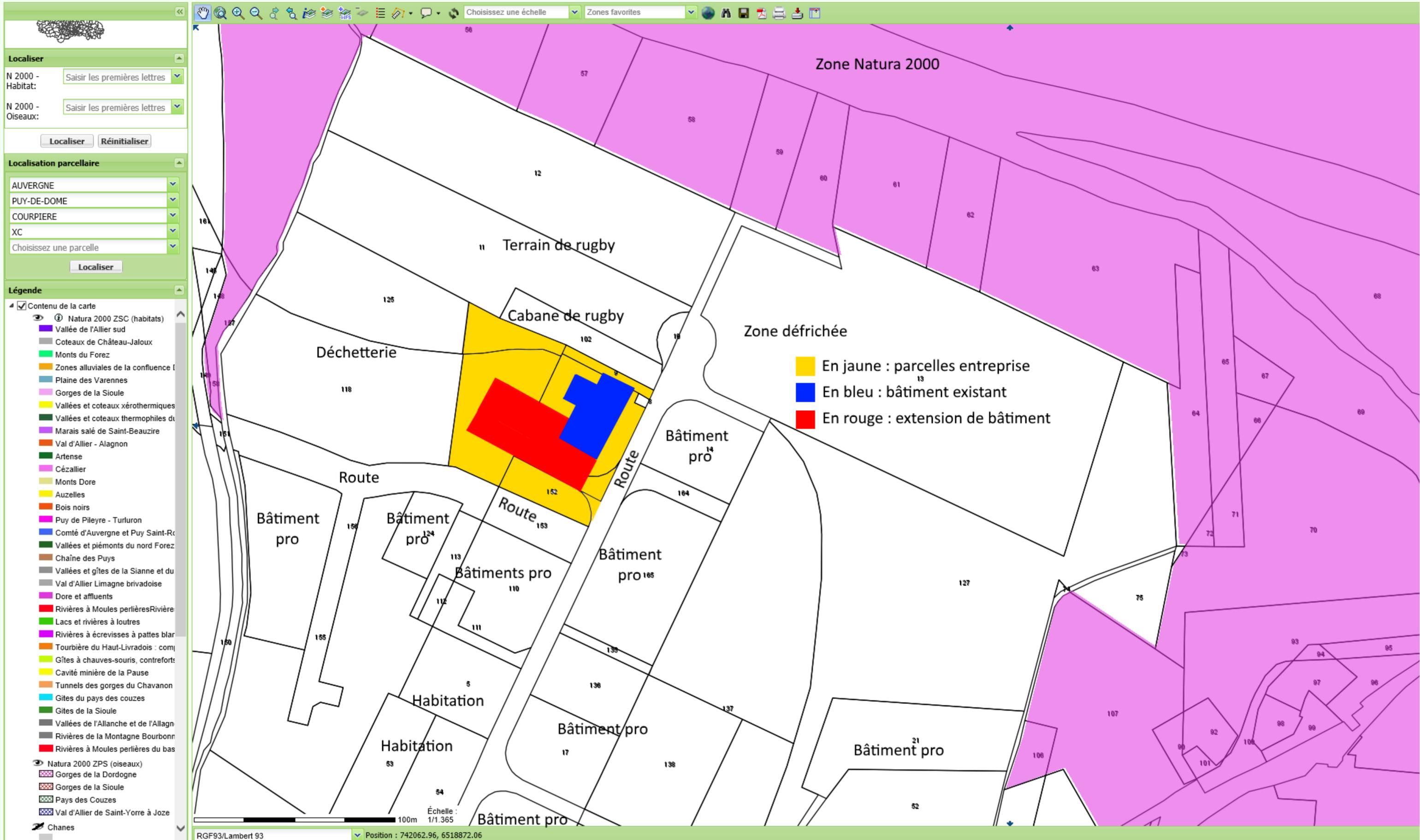
- Natura 2000 ZSC (habitats)
- Vallée de l'Allier sud
- Coteaux de Château-Jaloux
- Monts du Forez
- Zones alluviales de la confluence l
- Plaine des Varennes
- Gorges de la Sioule
- Vallées et coteaux xéothermiques
- Vallées et coteaux thermophiles du
- Marais salé de Saint-Beauzire
- Val d'Allier - Alagnon
- Artense
- Cézallier
- Monts Dore
- Auzelles
- Bois noirs
- Puy de Pileyre - Turluron
- Comté d'Auvergne et Puy Saint-Ro
- Vallées et piémonts du nord Forez
- Chaîne des Puys
- Vallées et gîtes de la Sianne et du
- Val d'Allier Limagne brivadoise
- Dore et affluents
- Rivières à Moules perlièresRivière
- Lacs et rivières à loutres
- Rivières à écrevisses à pattes blar
- Tourbière du Haut-Livradois : comj
- Gîtes à chauves-souris, contreforts
- Cavité minière de la Pause
- Tunnels des gorges du Chavanon
- Gîtes du pays des couzes
- Gîtes de la Sioule
- Vallées de l'Allanche et de l'Allagn
- Rivières de la Montagne Bourbonn
- Rivières à Moules perlières du bas

Natura 2000 ZPS (oiseaux)

- Gorges de la Dordogne



RESEAU NATURA 2000 DANS LE PUY DE DOME



Réduction de l'impact sur l'environnement

Consommation eau

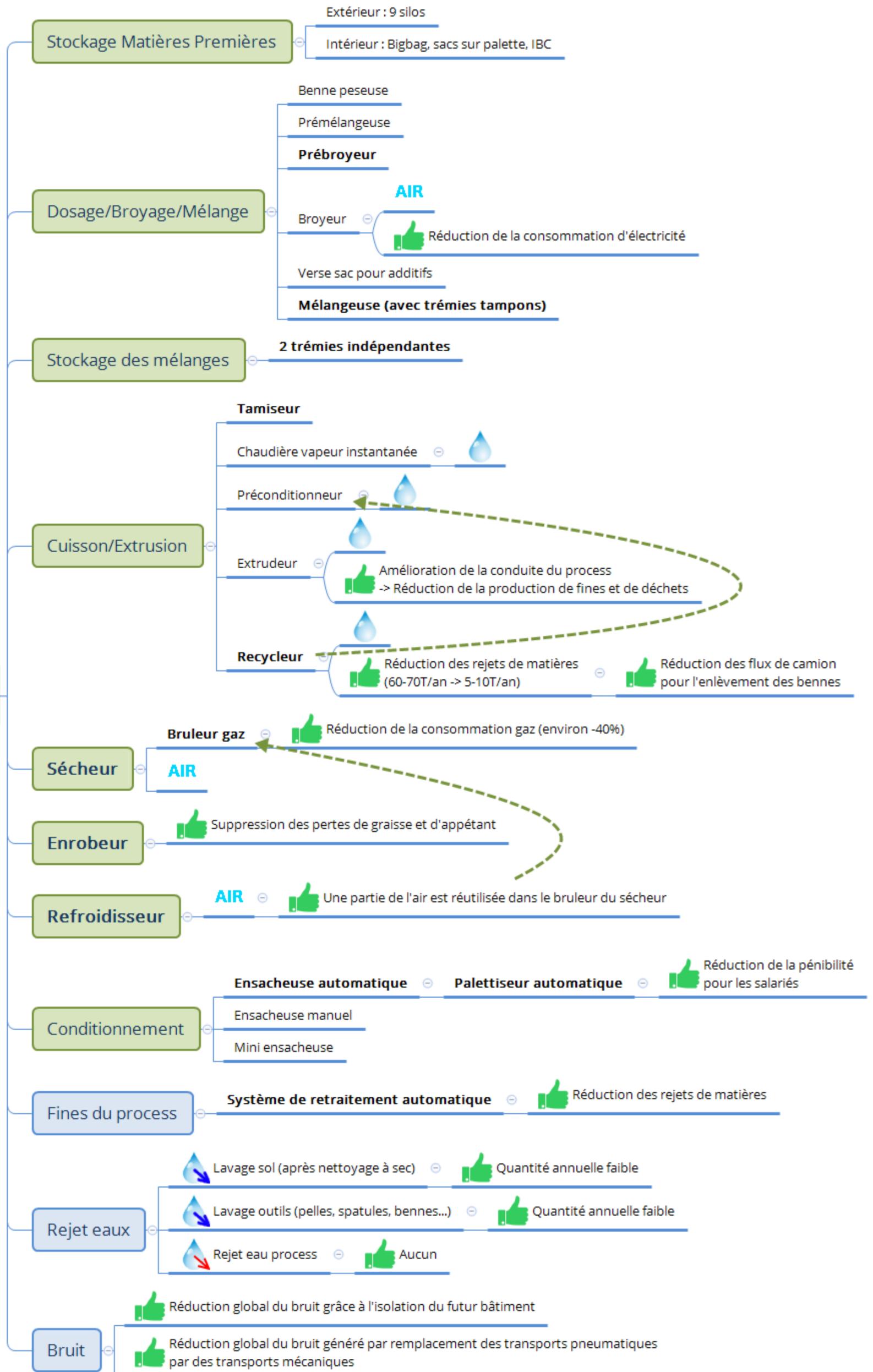
Rejet eau process

Rejet eau lavage

AIR Rejet air

En gras : nouvelles machines

Process



Note relative aux mesures visant à éviter ou réduire les effets négatifs du projet sur l'environnement

Le principal objectif du projet est la modernisation de l'outil de production, qui permettra :

- D'améliorer la qualité des aliments produits afin de produire des aliments haut de gamme
- De faciliter les conditions de travail, la conduite du procédé et la maintenance
- De réduire la consommation énergétique (gaz et électricité)
- De réduire la production de déchets

Vis-à-vis des nuisances générées par l'exploitation, le projet s'accompagne des mesures suivantes :

Rejets des eaux usées industrielles

Les eaux usées industrielles sont constituées :

- Des eaux de lavage des sols ;
- Des eaux de lavage de pièces mécaniques en contact avec les aliments.

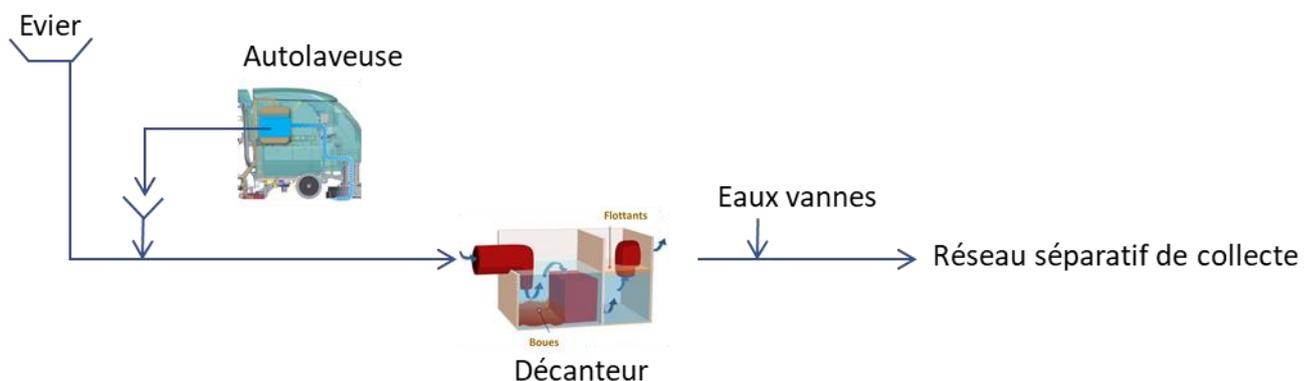
Le lavage des sols est systématiquement précédé par un balayage des bâtiments, qui permet d'éliminer la plus grosse partie des salissures. Les sols sont lavés au moyen d'une autolaveuse, procédé intrinsèquement économe en eau.

Le lavage est quotidien ; la vidange de l'autolaveuse représente environ 85 litres.

Les pièces mécaniques sont lavées au niveau de postes qui seront aménagés à proximité de la zone de production, dans la partie Nord-Ouest du nouveau bâtiment.

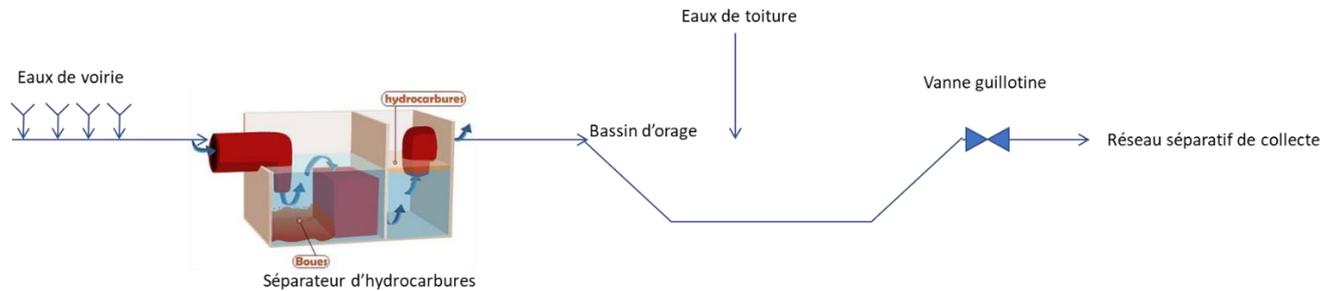
Le volume annuel rejeté est estimé à environ 50 m³.

Les effluents seront rejetés dans un décanteur qui permettra de retenir les boues et les éléments flottants, puis vers le réseau séparatif.



Rejet des eaux pluviales

Les eaux pluviales collectées sur les voies de circulation sont collectées vers un séparateur d'hydrocarbures ; elles sont rejetées vers le réseau séparatif communal. Le dispositif de collecte comporte un bassin d'orage de 180 m³, étanché, muni d'une vanne guillotine permettant d'interrompre le rejet en cas de pollution accidentelle. Ce bassin assure également la rétention des eaux d'extinction d'incendie.



Rejets atmosphériques

Les rejets atmosphériques sont les suivants :

- Cheminée de la chaudière de production de vapeur, à une hauteur de 19 m
- Rejet du filtre du broyeur
- Rejet du sécheur
- Rejet du refroidisseur

Cheminée de la chaudière

La chaudière de production de vapeur utilisera le gaz naturel comme combustible. La hauteur, conforme à la réglementation, sera de 19 m, soit 3 m au-dessus de la toiture du bâtiment le plus haut.

Rejet du filtre du broyeur

Les effluents gazeux du broyeur seront filtrés avant rejet à l'atmosphère, en toiture du bâtiment process, à une altitude supérieure à 16 m

Rejet du sécheur

L'air collecté à la sortie de l'extrudeuse sera utilisé comme air de séchage des croquettes ; un appoint en air frais sera nécessaire.

Les émissions potentiellement odorantes de l'extrudeuse seront ainsi rejetées dans des conditions favorables à la dispersion du rejet (température, vitesse verticale initiale) à une altitude de plus de 16 m.

Rejet de refroidisseur

Une partie de l'air de refroidissement sera utilisée comme air comburant du brûleur du sécheur.

Déchets

Les déchets sont essentiellement constitués des gâches produites lors du démarrage des campagnes de production. La future installation permettra de récupérer la majeure partie des gâches pour les recycler dans le procédé, au niveau du préconditionneur.

L'entreprise pratique le tri sélectif pour ses déchets.

La quantité de déchets produite passera de 60 à 70 tonnes par an à 5 à 10 tonnes par an, soit une diminution de plus de 85 %.

Bruit

La principale mesure de réduction du bruit sera le remplacement des transports pneumatiques par des transports mécaniques (vis sans fin, élévateurs à godets et élévateurs à godets pendulaires).

Le bâtiment, de conception moderne, présente une meilleure isolation phonique ; par ailleurs, la ventilation, performante, et la distribution des volumes permettront de travailler portes et fenêtres closes.

PROJET A : Z.A de Lagat
63 120 COURPIERE

DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

MAITRE D'OUVRAGE :

DS IMMO
15 Impasse de Lamirand
63 300 THIERS

OBJET DU PROJET :

EXTENSION D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL

DOSSIER DE PLANS :

PC1 - Plans de situation	1/25 000 & 1/3 000
PC2 - Plan masse	1/500
PC3 - Coupe d'insertion	1/250
PC4 - Notice descriptive	
PC6 - Document graphique	
PC7 - Photographie environnement proche	
PC8 - Photographie environnement lointain	

Plans joints:

PC5a - Planche plan, coupes,	1/100
PC5b - Planche élévations	1/100

DOSSIER ADMINISTRATIF:

Formulaire

Déclaration des éléments nécessaire au calcul des impositions.

PC 16-1 : Formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique.

PC 25 : Copie du courrier dépôt dossier ICPE à la préfecture

PC39 : Dossier spécifique d'accessibilité ERP

PC40 : Dossier spécifique de sécurité

Note de calcul du bassin EP

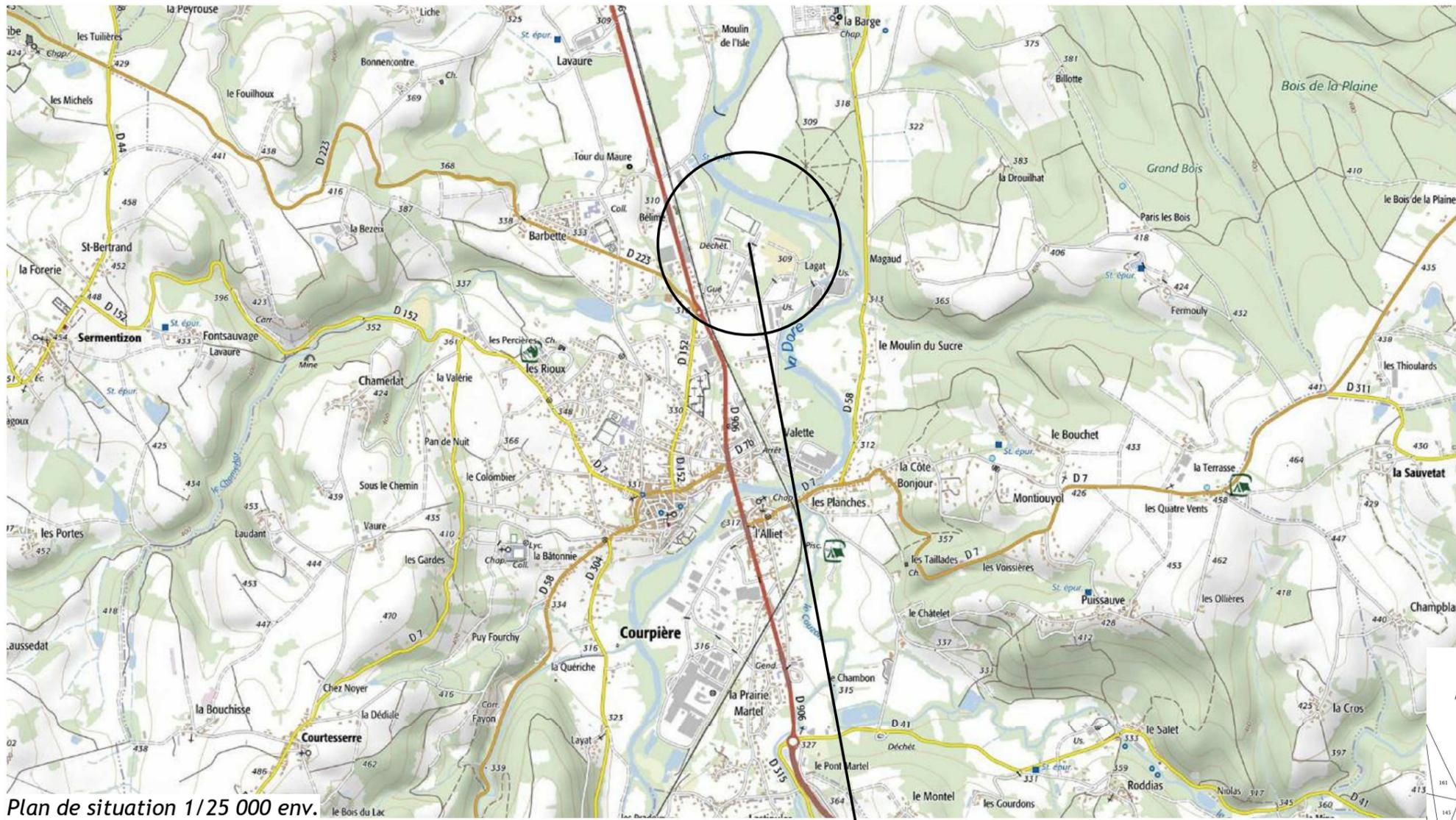
Nota : le projet relève de la législation code du travail, il ne reçoit pas de public, à l'exception du magasin qui sera accessible au public cf.pièces 39-40.

DATE : Le 3 Mai 2018

Damien PRADIER Architecte D.P.L.G.

Z.A. du PUIITS du Crêt 42530 St GENEST LERPT

Tel : 06-83-05-59-80

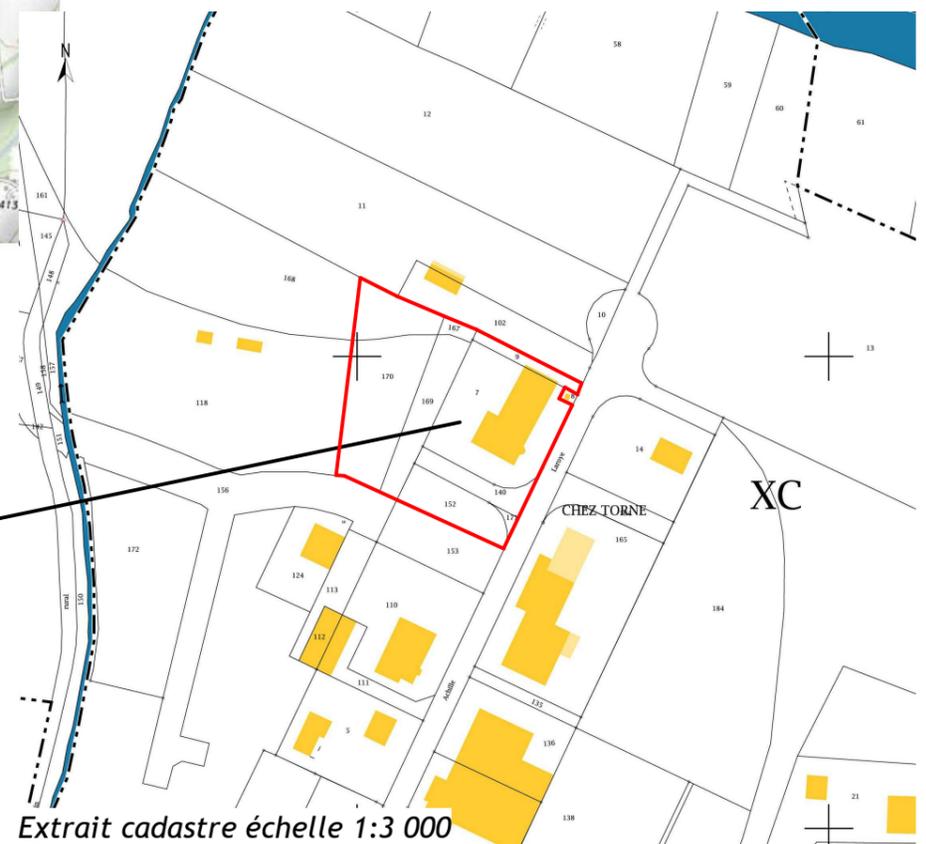


Plan de situation 1/25 000 env.



Vue aérienne sans échelle

PROJET



Extrait cadastre échelle 1:3 000



Damien PRADIER
Architecte D.P.L.G.

Z.A. du PUITTS du Crêt
42530 St GENEST LERPT

Tel : 06-83-05-59-80

DS IMMO

Projet à : Z.A de Lagat
63 120 COURPIERE

Plans de situation :

Date : Le 3 Mai 2018

Echelle : 1 : 25000 & 1 : 3 000e

PC 1



Légende :

SURFACE TERRAIN : 7 141 m ² env.	
Emprise au sol :	- Bâtiment existant = 849.68 m ²
	- Bâtiment extension = 1 512.73 m ²
	2 362.41 m ² > 32.93%
(75 % max. autorisé au règlement PLU)	
	- Espaces verts (env. 1 408.59 m ² soit env. 19.72 % de la surface totale de la parcelle)
	- Voirie lourde à créer (env. 2 260 m ²)
	- Voirie légère à créer (env. 790 m ²)
	- Dalles (env. 320 m ²)
- Clôtures existantes et portail d'accès inchangés	
- AEP, Téléphone, gaz et électricité : branchements reliés au réseaux existants.	
- EU/EP: branchement aux réseaux existants sur la parcelle	
	- Arbres à haute tige à planter

Damien PRADIER
Architecte D.P.L.G.

Z.A. du PUITTS du Crêt
42530 St GENEST LERPT

Tel : 06-83-05-59-80

DS IMMO

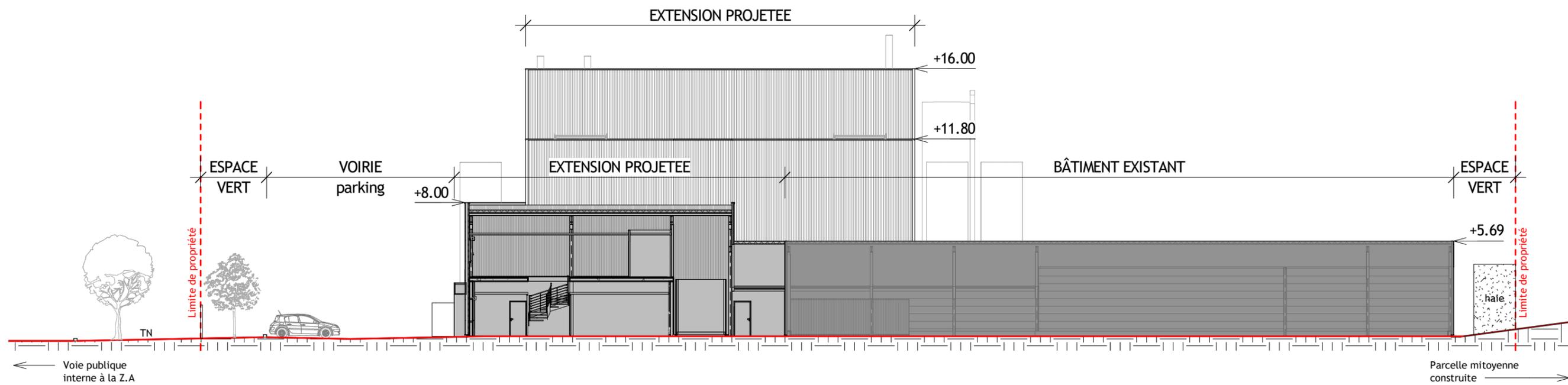
Projet à : Z.A de Lagat
63 120 COURPIERE

Plan de masse :

Date : Le 3 Mai 2018

Echelle : 1 : 500

PC 2



Damien PRADIER
Architecte D.P.L.G.

Z.A. du PUIITS du Crêt
 42530 St GENEST LERPT

Tel : 06-83-05-59-80

DS IMMO

Projet à : Z.A de Lagat
 63 120 COURPIERE

Coupe d'insertion :

Date : Le 3 Mai 2018

Echelle : 1 : 250

PC 3

Notice descriptive :

Le présent permis de construire concerne l'extension d'un bâtiment industriel sur la commune de COURPIERE à la Z.A de Lagat.

Le terrain sur lequel le projet s'implante se situe sur une plateforme correspondant aux parcelles 7, 9, 140, 152, 167, 169, 170, 171, 199, section XC d'une surface totale de 7 141 m². (cf. plan masse état des lieux & coupe d'insertion).

Le terrain présente une topographie relativement plane, il est bordé au Nord-Est par un terrain de rugby, au Sud-Ouest par la rue Francisque Sauzedde, au Sud-Est par la rue Achille Laroye et au Nord-Ouest par la Déchèterie de Courpière.

L'entrée charretière existante au Sud-Ouest de la parcelle ne sera pas modifiée. Il sera créé un nouvel accès à l'angle Sud-Ouest du tènement à l'occasion de l'extension. Un portail sectionnel remplacera un ensemble vitré en façade Sud-Est du bâtiment existant.

Le projet consiste en l'extension (coté Nord-Ouest du bâtiment existant) de l'atelier de production et de la Tour d'extrusion ainsi que des bureaux.

L'implantation de l'extension respecte les distances prescrites au P.L.U

L'emprise au sol représente 2 351.81 m² correspondant à 32.79 % de la surface totale du terrain. Le projet respecte ainsi l'emprise au sol maximale imposée par le Plan Local d'Urbanisme qui est fixé à 0.75 soit 75% d'emprise constructible.

Le bâtiment se compose de trois parties distinctes :

La première correspondant à la tour de production, qui aura une hauteur sur acrotère de 16.00m maximum, il respecte ainsi les 16 mètres maxi imposé au PLU.

La seconde le volume de l'atelier, qui aura une hauteur de 11.80m maximum et 8.00m.

Le troisième accueillera l'ensemble des bureaux et locaux sociaux. Ce volume aura une hauteur sur acrotère de 8.00m.

Le bâtiment se raccordera aux réseaux présents en limite Sud-Ouest du terrain. Les eaux pluviales seront rejetées dans un bassin puis au réseau existant. Les EP de voiries seront rejetées au bassin après passage dans un séparateur hydrocarbure.

Concernant le stationnement, 5 places sont existantes, et 21 places seront réalisées à l'occasion du projet dont une place répondant aux normes handicapées (dimensions et signalisation) pour un total de 26 places. Elles répondent ainsi à la demande de 1 place mini pour 100m² de surfaces de plancher. 13 places seront situées à proximité de l'entrée principale et 9 seront situées à proximité de l'entrée du personnel et 4 seront situées coté atelier existant.

Un quai extérieur sera créé le long de l'extension.

Les espaces libres, d'une surface de 1 457.69 m² soit 20.32 % de la surface totale du terrain sont engazonnés, entretenus, et agrémentés de plantations aux abords des parkings, respectant ainsi les 15% mini demandés au PLU. Sept arbres de haute tige seront plantés, respectant la plantation d'un arbre-tige pour 3 emplacements.

Couleurs et matériaux :

Le projet est constitué d'une charpente métallique recevant un bardage métallique doublepeau prélaqué en poses verticale et horizontale de couleur gris métallisé ral 9007 et de panneaux décoratifs type "TRESPA: Pacific board".

La couverture est composée d'un complexe multicouche avec étanchéité auto-protégée de couleur gris ardoise ;

Portails métalliques sectionnels de couleur gris métallisé ral 9007 ;

Les portillons seront en acier peints de couleur gris ral 7039 ;

Les menuiseries aluminium seront de couleur noir mat ral 9005

Damien PRADIER
Architecte D.P.L.G.

Z.A. du PUIITS du Crêt
42530 St GENEST LERPT

Tel : 06-83-05-59-80

DS IMMO

Projet à : Z.A de Lagat
63 120 COURPIERE

Notice :

Date : Le 3 Mai 2018

PC 4



Damien PRADIER
Architecte D.P.L.G.

Z.A. du PUIITS du Crêt
42530 St GENEST LERPT

Tel : 06-83-05-59-80

DS IMMO

Projet à : Z.A de Lagat
63 120 COURPIERE

Document d'insertion :

Date : Le 3 Mai 2018

PC 6



PC 7a



PC 7b



PC 7c

Damien PRADIER
Architecte D.P.L.G.

Z.A. du PUIITS du Crêt
42530 St GENEST LERPT

Tel : 06-83-05-59-80

DS IMMO

Projet à : Z.A de Lagat
63 120 COURPIERE

Photographies environnement proche :

Date : Le 3 Mai 2018

PC 7



PC 8b



PC 8a



PC 8c



PC 8d

Damien PRADIER
Architecte D.P.L.G.

Z.A. du PUITTS du Crêt
42530 St GENEST LERPT

Tel : 06-83-05-59-80

DS IMMO

Projet à : Z.A de Lagat
63 120 COURPIERE

Photographies paysage lointain :

Date : Le 3 Mai 2018

PC 8